



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

FORMATION CONTINUE AVOCATS

Les États Généraux du droit Bancaire

Jeudi 11 juin 2015 de 14h00 à 17h00

**Ecole Régionale des Avocats du Grand Est
STRASBOURG**



Renseignements et inscriptions :

ERAGE Délégation Alsace
4 rue Brûlée CS 70008
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél: 03 88 14 19 09 / Fax: 03 88 35 62 27 - alsace@erage.eu

Date limite d'inscription : 29/05/2015

www.erage.eu

Les États Généraux du droit Bancaire

Jeudi 11 juin 2015 de 14h00 à 17h00

Lieu : E.R.A.G.E, Auditorium ▪ 4 rue Brûlée ▪ 67000 Strasbourg

Public : Ouverte à l'ensemble des professionnels du droit,

Durée : ce colloque valide 3 heures au titre de la formation continue.

Spécialités : Droit bancaire et boursier

Niveaux : 1. Initiation | 2. Perfectionnement | 3. Expertise | 4. Actualisation

Accès : L'E.R.A.G.E se situe au cœur du centre-ville de Strasbourg.

En bus : ligne 4 arrêt « les Halles »

En voiture :

Parking Opéra Broglie 460 places (1,50€/ heure)

En tramway : De la Gare : Sortir de la gare, sur votre gauche : Station de Tram Ligne C « Gare Centrale – Neuhof Rodolphe Reuss »

Descendre à la station « broglie »

En train : TGV Est, gare de Strasbourg

Programme de la journée

14h00 : début du colloque

- Les Garanties
- Crédit immobilier et crédit à la consommation
- La responsabilité du banquier

17h00 : Clôture



Le crédit consommation et le crédit immobilier

Bénédicte BURY : Avocat au Barreau de Paris depuis 1992 Associée de Bertrand Moreau depuis 2000 aux côtés duquel elle travaille depuis 1993 En 2002, nommée Président de l'ACE-JA (Association des Avocats Conseils d'Entreprises - Jeunes Avocats) elle crée un programme de formation à l'acquisition de deux réflexes : « le réflexe entreprise (d'avocats)» avec des ateliers de management d'entreprise et « le réflexe européen ».

En 2004, dans le cadre des commissions ouvertes de l'Ordre des Avocats, elle prend la responsabilité de la Commission bancaire dans le cadre de laquelle elle organise des séances de formation continue à l'attention des avocats. Par ailleurs, elle dirige la l'édition spécialisée de la « Gazette de Droit Bancaire » dont elle partage la direction scientifique avec le Professeur Myriam Roussille depuis 2010 et réalise de nombreuses [publications](#). En 2008, Bénédicte Bury est nommée Présidente de la commission formation de l'ACE et élue membre du Conseil National des Barreaux.

La responsabilité du Banquier

Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE : Maître de conférences, habilité à des diriger des recherches, à l'Université de Strasbourg, il est spécialiste de droit bancaire et de droit pénal et est l'auteur d'un grand nombre de travaux publiés dans ces deux matières, dont une dizaine d'ouvrages. Il a notamment en charge des chroniques de jurisprudence dans les revues Actualité juridique Pénal, Revue Lamy droit des affaires, Petites affiches, Revue Banque, Banque et droit, Revue de droit bancaire et financier et est le directeur scientifique de L'Essentiel Droit bancaire. Il assure en outre les commentaires du Code monétaire et financier pour les éditions Dalloz.

Les garanties

Didier KOVAR : Diplômé de l'IEP Strasbourg et titulaire d'un DESS droit des affaires et fiscalité/DJCE à l'Université de Nancy en 1994, Il est en charge du conseil au réseau pour les agences du CIC EST et pour les caisses d'un groupement de 11 fédérations du Crédit Mutuel.

Les Etats Généraux du Droit Bancaire

Jeudi 11 juin 2015 de 14h00 à 17h00

E.R.A.G.E, Auditorium – 4 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, avant le 29 mai 2015
accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ERAGE :

ERAGE 4 rue Brûlée CS 70008 • 67085 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03 88 14 19 09 • Fax: 03 88 35 62 27 • alsace@erage.eu

Participant :

NOM

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet

Adresse

CP Case Palais :

VILLE Barreau :

Tél. Fax

Mobile : Courriel

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

Avocat de moins de 2 ans d'activité, date de prestation de serment :

Ancien Bâtonnier : Oui Non

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales : Aucun règlement en espèce ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

Établissement reconnu d'utilité publique par l'article 13 de la loi n° 71-1130 du 31/12/1971 modifiée.

TARIFS

Droits d'inscription :

Avocat et autre public : **90 €**

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : **60 €**

Avocat membre ACE-JA : **50 €**

J'accepte les conditions générales ci-dessus.

Signature et
cachet du cabinet :